

Direction régionale de CAEB  
Bureau de CHERBOURG

DEMANDE DE FRANCISATION PROVISOIRE (1)

en attente de la présentation du certificat de radiation émanant des autorités belges,  
le droit annuel démarrant à compter de la date d'acquisition

D' UN NAVIRE DE COMMERCE (2)  PÊCHE (2)  PLAISANCE (2)

Le soussigné ..... de nationalité .....  
(Nom et prénom)  
demeurant à .....  
(Adresse complète)

Déclare vouloir attacher au port de CHERBOURG .....  
pour y être francisé, .....  
(Espèce et nom du navire)

dont il (elle) est propriétaire unique (2)  
 dont il (elle) est propriétaire pour ..... conjointement avec (2) :  
(indiquer ci-dessous les noms, prénoms, adresse et part de chacun des copropriétaires)

Et déclare que ce navire (6) :  
 n'est pas hypothéqué et n'a jamais été francisé (2) :  
 est hypothéqué à ..... et inscrit au bureau de (2) .....  
Ce navire a été construit à ..... en .....  
a été importé de ..... le ..... par le bureau de ..... (2)  
suivant déclaration n° .....  
il sera immatriculé au quartier maritime de CHERBOURG .....

et affecté à la navigation de (2)  commerce  
 pêche  
 plaisance

Il est du type (4) : ..... Puissance réelle (7) ..... KW  
Jauge brute (4) : ..... Puissance administrative (7) ..... CV  
Longueur de coque : .....  
À ..... le .....  
signature

Pièces jointes (5)

1. ....
2. ....
3. ....

Le navire ci-dessus a été inscrit au bureau des Douanes  
de .....  
le ..... , sous le numéro .....  
À ..... le .....  
le Receveur des douanes,  
(Signature et cachet)

- (1) Les informations relatives aux navires de plaisance contenues dans ce questionnaire seront communiquées à la direction générales des Impôts. Elles seront traitées par des moyens informatiques. La loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978 vous permet de connaître et de faire rectifier, s'il y a lieu, les informations vous concernant.
- (2) Cocher la case inutile.
- (3) À remplir uniquement lorsque le siège social n'est pas situé en France.
- (4) Renseignements à fournir uniquement pour des navires de plaisance de série.
- (5) Il s'agit notamment du titre de propriété, du certificat de nom délivré par les services du ministère chargé de la mer ainsi que des justifications concernant la nationalité du (des) propriétaires et, le cas échéant, le statut de la société, ou des justifications relatives à la sécurité des navires (ex DEC).
- (6) Tout propriétaire d'un navire construit sur le territoire de la République française doit joindre à sa demande de francisation, soit un état des inscriptions hypothécaires prises sur le navire en construction, soit un certificat constatant qu'il n'en existe aucune, ces documents étant délivrés par le Conservateur des hypothèques maritimes intéressé. Il est précisé toutefois que, s'il s'agit d'un navire d'un tonnage brut inférieur ou égal à 10 tonnes ou d'une longueur inférieure ou égale à 10 mètres, seul l'état des inscriptions hypothécaires doit être joint à la demande lorsque le navire est hypothéqué.
- (7) Selon notamment les indications du constructeur contenues dans les notices techniques.

Direction régionale de :

Bureau de :

DEMANDE DE FRANCISATION <sup>(1)</sup>

D' UN NAVIRE DE COMMERCE <sup>(2)</sup>  PÊCHE <sup>(2)</sup>  PLAISANCE <sup>(2)</sup>

Le soussigné ..... de nationalité .....  
(Nom et prénom)  
demeurant à .....  
(Adresse complète)  
La société .....  
(Raison sociale)  
ayant son siège sociale à .....  
(Adresse complète)  
et son établissement n France à <sup>(3)</sup> .....  
(Adresse complète)  
Déclare vouloir attacher au port de .....  
pour y être francisé, .....  
(Espèce et nom du navire)

dont il (elle) est propriétaire unique <sup>(2)</sup>  
 dont il (elle) est propriétaire pour ..... conjointement avec <sup>(2)</sup> :  
(indiquer ci-dessous les noms, prénoms, adresse et part de chacun des copropriétaires)

Et déclare que ce navire <sup>(6)</sup> :  
 n'est pas hypothéqué et n'a jamais été francisé <sup>(2)</sup> ;  
 est hypothéqué à ..... et inscrit au bureau de <sup>(2)</sup> .....  
Ce navire a été construit à ..... en .....  
a été importé de ..... le ..... par le bureau de ..... <sup>(2)</sup>  
suivant déclaration n° .....  
il sera immatriculé au quartier maritime de .....

et affecté à la navigation de <sup>(2)</sup>  commerce  
 pêche  
 plaisance

Il est du type <sup>(4)</sup> : ..... Puissance réelle <sup>(7)</sup> ..... KW  
Jauge brute <sup>(4)</sup> : ..... Puissance administrative <sup>(7)</sup> ..... CV  
Longueur de coque : .....  
À ..... le .....  
signature

Pièces jointes <sup>(5)</sup>

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....

Le navire ci-dessus a été inscrit au bureau des Douanes  
de .....  
le ..... , sous le numéro .....  
À ..... , le .....  
le Receveur des douanes,  
(Signature et cachet)

- (1) Les informations relatives aux navires de plaisance contenues dans ce questionnaire seront communiquées à la direction générales des Impôts. Elles seront traitées par des moyens informatiques. La loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978 vous permet de connaître et de faire rectifier, s'il y a lieu, les informations vous concernant.
- (2) Cocher la case inutile.
- (3) À remplir uniquement lorsque le siège social n'est pas situé en France.
- (4) Renseignements à fournir uniquement pour des navires de plaisance de série.
- (5) Il s'agit notamment du titre de propriété, du certificat de nom délivré par les services du ministère chargé de la mer ainsi que des justifications concernant la nationalité du (des) propriétaires et, le cas échéant, le statut de la société, ou des justifications relatives à la sécurité des navires (ex DEC).
- (6) Tout propriétaire d'un navire construit sur le territoire de la République française doit joindre à sa demande de francisation, soit un état des inscriptions hypothécaires prises sur le navire en construction, soit un certificat constatant qu'il n'en existe aucune, ces documents étant délivrés par le Conservateur des hypothèques maritimes intéressé. Il est précisé toutefois que, s'il s'agit d'un navire d'un tonnage brut inférieur ou égal à 10 tonneaux ou d'une longueur inférieure ou égale à 10 mètres, seul l'état des inscriptions hypothécaires doit être joint à la demande lorsque le navire est hypothéqué.
- (7) Selon notamment les indications du constructeur contenues dans les notices techniques.

**ANNEXE 240-A.7**  
(Arrêté du 04/01/09)

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES  
POUR LES NAVIRES INTRACOMMUNAUTAIRES**

(en application de l'article 240-1.04 alinéa 2 de la division 240)

Les informations demandées sont nécessaires à l'immatriculation.

Catégorie de conception : \_\_\_\_\_

Marque du navire\* : \_\_\_\_\_

Modèle\* : \_\_\_\_\_

Type de navire : \_\_\_\_\_

Année de construction : \_\_\_\_\_

Longueur HT : \_\_\_\_\_ mètres

Largeur HT : \_\_\_\_\_ mètres

Matériau : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes autorisés à bord : \_\_\_\_\_

Puissance maximale autorisée : \_\_\_\_\_

\* s'il s'agit d'une construction amateur, mettre « Amateur » à la place de la marque et du modèle.

DATE :

Nom prénom du déclarant

\_\_\_\_\_  
signature